

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties  
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Compte rendu résumé de la 14<sup>e</sup> séance du Comité II

13 juin 2007: 14 heures – 17 h 30

Président: C.S. Cheung (Chine)

Secrétariat: W. Wijnstekers  
J. Barzdo  
M. Jankowska  
J. Sellar

Rapporteurs: J. Boddens Hosang  
P. De Angelis  
R. Mackenzie  
C. McLardy

**Interprétation et application de la Convention**

**Commerce d'espèces et questions de conservation**

52. Grands félins d'Asie (suite)

Le Kenya et le Malawi souhaitent s'associer aux opinions exprimées par le Swaziland à la séance précédente.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, se déclare très préoccupée par la situation périlleuse des grands félins d'Asie. Reconnaissant que le tigre est exposé plus que jamais au risque d'extinction, elle considère la lutte contre fraude comme le principal défi à relever par les Etats de leur aire de répartition. Elle approuve les projets de décisions figurant dans le document CoP14 Com. II. 19 mais pas le projet de décision proposé par les Etats-Unis d'Amérique où il est question "d'élevage intensif", jugeant que cette expression n'est pas claire et pourrait à tort inclure les animaux élevés dans la Communauté européenne à des fins zoologiques. Elle ajoute que le Comité permanent devrait examiner les progrès accomplis dans la lutte contre le commerce illicite de parties et produits du tigre à sa 57<sup>e</sup> session et faire rapport à la Conférence des Parties à sa 15<sup>e</sup> session.

Après consultation des pays ayant préparé le document CoP14 Com. II. 19, les Etats-Unis révisent comme suit le texte du quatrième projet de décision à l'adresse des Parties, qu'ils ont proposé:

- 14.XX Les Parties ayant des établissements d'élevage intensif de tigres à échelle commerciale ~~appliqueront~~ prendront des mesures ~~visant à~~ pour limiter les ~~populations élevées en captivité à un effectif pouvant contribuer seulement à la population en captivité à un niveau ne faisant que soutenir~~ la conservation des tigres ~~sauvages dans la nature~~; les tigres ne devraient pas être élevés pour le commerce de leurs parties et produits.

Ils proposent d'amender comme suit le cinquième projet de décision à l'adresse des Parties: "Toutes les Parties, en particulier celles qui évaluent leur politique ~~nationale~~ intérieure en matière de contrôle du commerce de tigres, ~~tiendront~~ tiennent compte des opinions des Parties exprimées dans la résolution Conf. 12.5".

L'Inde se déclare favorable aux projets de décisions révisés, de même que la Chine. Toutefois, la Chine souligne que la CITES est un instrument permettant de contrôler seulement le commerce international et non le commerce intérieur, et propose d'ajouter l'adjectif international après "le commerce" dans le quatrième projet de décision.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, appuyée par les Etats-Unis, n'est pas favorable à la proposition d'amendement de la Chine et suggère de remplacer, dans le quatrième projet de décision, "Les Parties" par les Etats de l'aire de répartition. La Fédération de Russie, l'Inde, le Népal et la Thaïlande n'appuient pas cet amendement, faisant remarquer que le projet de décision visant à limiter l'élevage commercial de tigres ne s'appliquera pas aux Etats non compris dans l'aire de répartition.

L'Union mondiale pour la nature (UICN) appuie les projets de décisions proposés par les Etats de l'aire de répartition avec les amendements proposés par les Etats-Unis, et offre ses services pour faciliter la tenue de l'atelier prévu pour établir une stratégie mondiale de conservation des tigres, sous réserve d'un financement.

Le Forum mondial sur le tigre et le WWF, s'exprimant au nom d'*International Tiger Coalition*, partagent les inquiétudes exprimées au sujet du déclin des populations de tigres et des efforts de conservation actuels, ainsi que *Wildlife Trust of India*, qui attire également l'attention sur le commerce illicite naissant d'os de lions d'Asie. *Traditional Chinese Medicine Association of China* et *American College of Traditional Chinese Medicine* estiment que le patrimoine culturel n'est pas incompatible avec la conservation des espèces menacées d'extinction et mettent l'accent sur le fait que des négociants de bonne réputation commercialisant des remèdes traditionnels chinois dans le monde entier étudient actuellement la possibilité d'employer des produits de substitution efficaces. *China Wildlife Conservation Association* signale l'importance d'éduquer le public en Chine à la nécessité de conserver les populations de tigres.

Le Président demande aux Parties de voter sur les amendements proposés aux projets de décisions figurant dans le document CoP14 Com. II. 19. L'amendement visant à remplacer "les Parties" par les Etats de l'aire de répartition est rejeté par 42 voix pour, 29 contre et 5 abstentions (vote 1).

L'amendement concernant l'insertion de international après "le commerce" est rejeté par 19 voix pour, 47 contre et 11 abstentions (vote 3). Le Comité prend acte du document CoP14 Doc. 52.

Le Président demande que les Parties se prononcent sur toutes les décisions figurant dans le document Com. II. 19, telles qu'amendées, y compris avec l'amendement du Bhoutan. Ces décisions sont approuvées.

A la demande de plusieurs Parties, les résultats des votes sont affichés à l'écran, ce qui confirme le bon fonctionnement des claviers numériques. La Chine déplore que la CITES s'écarte de son mandat de réglementer le commerce international, et demande que son avis soit consigné officiellement. Le Secrétariat fait observer que les décisions acceptées par le Comité auront des répercussions financières importantes pour la Convention et qu'il faudra rechercher des fonds externes substantiels.

## Questions administratives

### 7. Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

#### 7.3 Programme de travail chiffré du Secrétariat pour 2009 à 2011

Le Président du groupe de travail sur le budget (GTB) présente le document CoP14 Com. II. 31, préparé sur la base du document CoP14 Doc. 7.3 (Rev. 1). Il indique que le GTB n'est pas parvenu au consensus sur l'augmentation nominale du budget CITES mais que deux options ont

été proposées: l'Option 1, proposée par les Pays-Bas, d'une augmentation de 21,56%, et l'Option 2 d'une augmentation nominale zéro.

Le Président du Comité II ajoute que de longues discussions ont eu lieu entre le bureau et les "Amis du Président", qui ont permis d'avancer mais pas de parvenir au consensus. Il demande au Comité si le consensus est encore possible ou si un vote sera nécessaire.

Saint-Vincent-et-les Grenadines, s'exprimant au nom des pays anglophones des Caraïbes, se déclare préoccupé par l'impasse actuelle et note qu'une augmentation nominale zéro affecterait négativement la mise en œuvre de la Convention, en particulier dans les pays en développement où le renforcement des capacités est essentiel. L'Afrique du Sud et le Zimbabwe partagent cette opinion.

Les Pays-Bas notent qu'une augmentation significative est nécessaire pour que le Secrétariat puisse mener à bien les activités essentielles, y compris le renforcement des capacités. Ils proposent de collaborer avec les Parties pour parvenir à un compromis puisque la majorité du GTB n'appuie pas l'Option 1. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, et la Suisse, expriment elles aussi leur appui pour l'Option 1.

Le Japon soutient l'augmentation nominale zéro mais estime qu'il faudrait améliorer l'Option 2. Il ajoute que le Secrétariat a suggéré une augmentation de 100% des contributions; il estime que le Secrétariat dissimule des informations et que la demande du Japon d'avoir plus d'informations a été ignorée et que le Japon n'a pas été invité à participer aux discussions informelles entre l'Allemagne, les Etats-Unis et le Secrétariat. Il espère lui aussi parvenir à un accord par consensus.

Le Secrétaire général souligne que le Secrétariat n'a pas proposé d'augmentation de 100% des contributions, puisque les Parties doivent décider des activités et des sources de financement. Il souligne que tous les budgets précédents ont été décidés par un vote et qu'au vu de l'importance du financement, le mandat du fonds d'affectation spéciale requiert une majorité des 3/4 et non des 2/3. Enfin, il souligne que toute augmentation inférieure à 15% impliquerait des coupes dans le personnel, un déclin sévère des activités, y compris de traduction, et un nombre limité de documents aux sessions. Toute action de collecte de fonds serait inefficace sans un Secrétariat stable.

La Chine estime qu'une augmentation de plus de 3% du budget de base ne serait pas réaliste et qu'il conviendrait de rechercher des fonds externes pour la majorité des activités. Elle se déclare opposée à la mise aux voix de cette question.

Le Mexique déclare que les délibérations du groupe de travail témoignent de la complexité de la question; il demande une utilisation transparente des ressources. Il reconnaît la difficulté de réaffecter des ressources rares et de modifier les priorités par suite de contraintes budgétaires. Il note que la *Vision d'une stratégie* demande une utilisation efficace des ressources. Le Secrétaire général répond qu'il revient aux Parties de fixer les priorités, et que cette tâche a été confiée au groupe de travail mais qu'elle n'est pas terminée. Il note que la *Vision d'une stratégie* demande aussi que le Secrétariat fasse en sorte que son programme de travail pour 2008 à 2013 soutienne la mise en œuvre de la *Vision d'une stratégie*.

TRAFFIC, s'exprimant au nom de l'UICN et du WWF, estime que des approches différentes et innovantes à la question de la collecte de fonds, y compris des démarches auprès du secteur privé, sont nécessaires. Il demande aux Parties de soutenir une augmentation des contributions en tant que mesure intérimaire, et propose sa collaboration pour trouver des solutions.

A la lumière de la discussion sur les deux options présentées dans le document, le Président propose que le Comité envisage un compromis: une augmentation de 10%; il en appelle instamment aux Parties pour qu'elles s'engagent à verser au fonds d'affectation spéciale des fonds supplémentaires non affectés. Le Secrétaire général explique les répercussions qui pourraient en découler pour le Secrétariat et les sessions de la CITES si le Comité n'acceptait qu'une augmentation nominale de 10%; il souligne qu'une augmentation d'au moins 15% serait

nécessaire pour empêcher la perte de plusieurs membres du personnel et pour que le Secrétariat puisse continuer d'accomplir ses tâches.

La Belgique, le Nigéria, le Sénégal, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie appuient la proposition d'augmentation de 15% du budget, notant qu'autrement, le Secrétariat ne pourrait plus fournir les services indispensables. La Belgique souligne l'importance du maintien du site web de la CITES dans les trois langues. L'Italie appuie la proposition des Pays-Bas d'une augmentation de 21,56%.

Les Etats-Unis ne soutiennent ni l'augmentation de 10%, ni celle de 15%. Le Japon est opposé à une augmentation de 10%, notant que le Secrétariat devrait communiquer à l'avance plus de détails budgétaires aux Parties. Le Mexique et l'Indonésie sont favorables à l'option d'augmentation nominale zéro et le Mexique suggère d'être créatif et de trouver de nouveaux moyens d'utiliser les fonds disponibles. L'Indonésie déclare qu'une augmentation des contributions au budget pourrait entraver les efforts nationaux d'application déployés par les pays en développement.

La proposition d'augmentation du budget de 15% est mise aux voix avec les résultats suivants: 47 pour, 28 contre et 12 abstentions (vote 3). Comme la majorité des 3/4 n'est pas atteinte, la proposition est rejetée. L'enregistrement du vote est présenté pour vérification.

Le Japon propose une augmentation de 3%. Les Pays-Bas estiment que compte tenu des résultats du vote précédent, la proposition du Japon ne semble pas refléter le sentiment du Comité. Avec l'appui du Sénégal, ils proposent d'examiner une augmentation de 10%, soulignant qu'elle devrait s'accompagner d'engagements fermes pour des fonds non affectés. Le Mexique, appuyé par le Pérou, suggère que le Comité commence par voter sur la proposition d'augmentation nominale zéro, puis sur la proposition d'augmentation de 3% du Japon.

La proposition d'augmentation du budget de 10% est rejetée par 50 pour, 30 contre et neuf abstentions (vote 4). Le Koweït signale un mauvais fonctionnement de son matériel de vote. L'enregistrement du vote est présenté pour vérification.

Le Secrétaire général, notant que 89 seulement des plus de 120 Parties dont les lettres de créance ont été acceptées sont présentes à la séance du Comité, suggère de renvoyer la question pour décision en séance plénière. Le Sénégal est du même avis. Répondant à une motion d'ordre présentée par les Etats-Unis, le Japon confirme qu'il n'a pas retiré sa proposition d'augmentation de 3%.

Les Pays-Bas, appuyés par le Zimbabwe, demandent aux Parties de rejeter l'augmentation de 3%, jugée insuffisante. L'Allemagne déclare qu'elle s'opposera à une augmentation de 3% afin que la question puisse être renvoyée en séance plénière.

La proposition d'augmentation du budget de 3% est mise aux voix et rejetée par 35 voix pour, 49 contre et neuf abstentions (vote 5). L'enregistrement du scrutin est présenté.

Le Président annonce qu'à la lumière des résultats du scrutin, il ne présentera pas au Comité les options 1 et 2 contenues dans le document CoP14 Com. II. 31 et que la question de toute augmentation du budget est renvoyée à la séance plénière.

Le Président demande aux Parties d'examiner le projet de résolution sur le programme de travail chiffré du Secrétariat pour la période triennale de 2009 à 2011, contenu dans le document CoP14 Com. II. 31. Il attire l'attention sur les deux versions du projet de résolution figurant dans les annexes 5 et 8 du document, identiques sauf le quatrième paragraphe du dispositif qui énonce les contributions requises des Parties pour couvrir le programme de travail chiffré. Il suggère que le Comité examine dans ce contexte le texte du projet de résolution joint en tant qu'annexe 8, concernant l'option d'augmentation zéro, et souligne que le Comité n'examinera pas le quatrième paragraphe du dispositif qui sera renvoyé à la plénière. Répondant à une question de l'Argentine, le Secrétariat déclare qu'il n'a pas été possible de préparer de programme de travail chiffré sur la base d'une augmentation nominale zéro du budget dans les

délais impartis mais que le projet de résolution prévoit que le Secrétariat préparera un programme de travail chiffré et le présentera au Comité permanent à sa 57<sup>e</sup> session.

Le Président du GTB indique et explique les questions de fond que le Comité devra examiner dans le projet de résolution. Le Comité examine le projet de résolution paragraphe par paragraphe, à l'exception du quatrième paragraphe du dispositif.

Le Brésil propose de supprimer le texte entre crochets qui constitue le 12<sup>e</sup> paragraphe du dispositif du projet de résolution, commençant par "PRIE instamment". Le Mexique est en faveur du maintien de ce texte. La proposition du Brésil de supprimer le paragraphe est mise aux voix et rejetée par 21 voix pour, 27 contre et 17 abstentions (vote 6). Le Brésil propose alors un amendement au texte maintenu, à savoir de remplacer "PRIE instamment" par RECOMMANDE. L'Argentine appuie la proposition d'amendement du Brésil et propose en outre d'ajouter, dans un but de médiation à la troisième ligne, après "propositions". Les deux amendements proposés au 12<sup>e</sup> paragraphe du dispositif sont acceptés par consensus.

Dans le 19<sup>e</sup> paragraphe du dispositif, commençant par "CHARGE le Comité permanent", le Président du GTB propose d'ajouter le paragraphe suivant après l'alinéa b): de préparer une feuille de route pour donner au budget du fonds d'affectation spéciale CITES une assise durable. Le Japon appuie cet amendement et demande des précisions concernant le règlement intérieur qui régira les travaux du sous-comité des finances et du budget qui serait établi par le Comité permanent. Le Secrétariat répond que le règlement intérieur du Comité permanent s'appliquera et confirme, en réponse à une autre question du Président du GTB, que le Comité permanent peut modifier son règlement intérieur en tout temps.

La République de Corée propose un amendement à l'alinéa a) ii) du 19<sup>e</sup> paragraphe du dispositif en vue d'ajouter en tenant compte de toute proposition qui aurait des incidences sur le budget après "documents financiers et budgétaires". Le Secrétariat estime que ce point est couvert dans l'alinéa c). Le Président du GTB suggère une autre solution: ajouter un nouveau paragraphe immédiatement après le 19<sup>e</sup> paragraphe du dispositif, à l'adresse du Secrétariat, comme suit: CHARGE le Secrétariat, en consultation, s'il y a lieu, avec les Parties auteurs de propositions, d'indiquer à la Conférence des Parties les propositions qui auront des incidences sur le budget, y compris en dépenses de personnel. La République de Corée retire l'amendement qu'elle a proposé. Le Secrétariat fait observer que le nouveau paragraphe proposé par le Président du GTB pourrait être intégré dans le 20<sup>e</sup> paragraphe du dispositif et le Secrétariat est chargé de le faire. Les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> paragraphes du dispositif sont acceptés avec les amendements proposés par le Président du GTB et la tâche rédactionnelle assignée au Secrétariat.

Le projet de résolution et son annexe, figurant dans l'annexe 8 du document CoP14 Com. II. 31, sont acceptés avec les amendements susmentionnés, sauf le quatrième paragraphe du dispositif.

Le Président lève la séance à 17 h 30.

**Résultats des votes**

Légende: 0 = n'a pas voté, 1 = oui, 2 = non, 3 = abstention

<b>Parties</b>	<b>Vote 1</b>	<b>Vote 2</b>	<b>Vote 3</b>	<b>Vote 4</b>	<b>Vote 5</b>	<b>Vote 6</b>
Afghanistan AF	0	0	0	0	0	0
Albania AL	0	0	0	0	0	0
Algeria DZ	0	0	0	0	0	0
Antigua and Barbuda AG	2	1	3	3	3	1
Argentina AR	2	1	2	2	1	1
Australia AU	2	2	1	1	2	0
Austria AT	1	2	1	1	2	0
Azerbaijan AZ	0	0	0	0	1	0
Bahamas BS	2	2	1	2	3	0
Bangladesh BD	0	0	0	0	0	0
Barbados BB	0	0	0	0	0	0
Belarus BY	0	0	0	0	0	0
Belgium BE	1	2	1	1	2	2
Belize BZ	0	0	0	0	0	0
Benin BJ	0	0	0	0	0	0
Bhutan BT	2	2	0	0	0	0
Bolivia BO	2	3	0	2	1	0
Botswana BW	0	0	1	1	2	0
Brazil BR	0	0	2	2	1	1
Brunei Darussalam BN	0	0	0	0	2	3
Bulgaria BG	1	2	1	1	2	0
Burkina Faso BF	0	0	0	0	0	0
Burundi BI	0	0	0	0	0	0
Cambodia KH	0	1	1	2	1	0
Cameroon CM	2	1	0	0	0	0
Canada CA	0	2	2	2	1	2
Cape Verde CV	0	0	0	0	0	0
Central African Republic CF	0	0	0	0	0	0
Chad TD	0	0	0	0	0	0
Chile CL	2	1	2	2	1	1
China CN	2	1	2	2	1	0
Colombia CO	0	0	0	2	1	1
Comoros KM	0	0	0	0	0	0
Congo CG	0	0	0	0	0	0
Costa Rica CR	1	1	2	2	1	2
Côte d'Ivoire CI	0	1	1	1	2	3
Croatia HR	1	2	3	1	2	0
Cuba CU	0	0	0	0	0	0
Cyprus CY	1	2	0	0	0	3
Czech Republic CZ	1	2	1	1	2	2
Democratic Republic of the Congo CD	0	0	0	0	0	0
Denmark DK	1	2	1	1	2	0
Djibouti DJ	0	0	0	0	0	0
Dominica DM	2	1	3	3	3	2
Dominican Republic DO	0	0	2	2	1	1
Ecuador EC	0	0	2	2	1	1

Parties	Vote 1	Vote 2	Vote 3	Vote 4	Vote 5	Vote 6
Egypt EG	0	0	0	0	0	0
El Salvador SV	0	0	0	0	0	0
Equatorial Guinea GQ	0	0	0	0	0	0
Eritrea ER	1	2	1	1	2	1
Estonia EE	1	2	1	1	2	0
Ethiopia ET	0	0	0	0	0	0
Fiji FJ	2	2	1	1	2	2
Finland FI	1	2	1	1	2	3
France FR	1	2	2	2	1	0
Gabon GA	0	0	0	0	0	0
Gambia GM	0	0	0	0	0	0
Georgia GE	0	0	0	0	0	0
Germany DE	1	2	2	1	2	2
Ghana GH	0	0	0	0	0	0
Greece GR	1	2	1	1	2	0
Grenada GD	0	0	0	0	0	0
Guatemala GT	0	0	2	2	1	0
Guinea GN	0	0	0	0	0	0
Guinea-Bissau GW	0	0	0	0	0	0
Guyana GY	0	3	3	3	3	1
Honduras HN	2	3	2	2	1	3
Hungary HU	1	2	1	1	2	3
Iceland IS	3	3	3	1	3	0
India IN	2	2	0	1	1	0
Indonesia ID	2	2	2	2	1	3
Iran (Islamic Republic of) IR	0	0	0	0	0	0
Ireland IE	1	2	1	1	2	3
Israel IL	0	0	2	1	1	2
Italy IT	1	2	1	1	2	2
Jamaica JM	2	2	2	1	2	3
Japan JP	2	1	2	2	1	2
Jordan JO	0	0	0	0	0	0
Kazakhstan KZ	0	0	0	0	0	0
Kenya KE	0	0	1	1	2	2
Kuwait KW	1	2	1	0	1	0
Lao People's Democratic Republic LA	1	2	1	1	1	0
Latvia LV	1	2	1	1	2	0
Lesotho LS	0	0	0	0	0	0
Liberia LR	0	0	0	0	0	0
Libyan Arab Jamahiriya LY	0	0	0	0	0	0
Liechtenstein LI	0	0	1	1	2	0
Lithuania LT	1	2	0	0	2	0
Luxembourg LU	1	2	0	0	0	2
Madagascar MG	3	3	1	3	2	0
Malawi MW	2	0	0	0	0	0
Malaysia MY	2	0	2	2	1	1
Mali ML	0	0	0	0	0	0
Malta MT	1	2	1	1	2	3
Mauritania MR	0	0	0	0	0	0
Mauritius MU	0	0	0	0	0	0
Mexico MX	2	1	2	2	1	0
Monaco MC	0	0	0	0	0	0

Parties	Vote 1	Vote 2	Vote 3	Vote 4	Vote 5	Vote 6
Mongolia MN	0	0	0	0	0	0
Montenegro ME	0	0	0	0	0	0
Morocco MA	0	0	0	0	0	0
Mozambique MZ	0	0	0	0	0	0
Myanmar MM	0	0	0	0	0	0
Namibia NA	0	0	0	0	0	0
Nepal NP	2	2	0	0	0	0
Netherlands NL	1	2	1	1	2	2
New Zealand NZ	2	2	1	1	2	2
Nicaragua NI	0	0	0	0	0	0
Niger NE	0	0	0	0	0	0
Nigeria NG	0	0	0	0	0	0
Norway NO	1	1	1	1	2	1
Pakistan PK	0	0	0	0	0	0
Palau PW	1	3	3	3	1	3
Panama PA	0	0	0	0	0	0
Papua New Guinea PG	0	0	0	0	0	0
Paraguay PY	0	0	0	0	0	0
Peru PE	0	0	2	2	1	1
Philippines PH	0	0	0	3	0	1
Poland PL	1	2	1	1	2	2
Portugal PT	1	2	1	1	2	2
Qatar QA	0	0	0	0	0	0
Republic of Korea KR	1	0	2	2	1	2
Republic of Moldova MD	0	0	1	0	1	1
Romania RO	1	2	1	1	2	2
Russian Federation RU	2	1	2	2	1	0
Rwanda RW	0	0	0	0	0	0
Saint Kitts and Nevis KN	0	0	0	0	0	0
Saint Lucia LC	3	3	2	2	3	3
Saint Vincent and the Grenadines VC	0	0	2	3	3	3
Samoa WS	0	0	0	0	0	0
San Marino SM	1	2	3	3	2	0
Sao Tome and Principe ST	0	0	0	0	0	0
Saudi Arabia SA	0	0	0	0	0	0
Senegal SN	0	0	1	1	2	3
Serbia RS	1	2	3	3	3	0
Seychelles SC	0	0	0	0	0	0
Sierra Leone SL	0	0	0	0	0	0
Singapore SG	2	3	2	2	1	3
Slovakia SK	1	2	1	1	2	2
Slovenia SI	1	2	1	1	2	0
Solomon Islands SB	0	0	0	0	0	0
Somalia SO	0	0	0	0	0	0
South Africa ZA	1	1	1	1	2	1
Spain ES	1	2	1	1	2	2
Sri Lanka LK	0	0	0	0	0	0
Sudan SD	0	0	0	0	0	0
Suriname SR	3	1	3	1	2	3
Swaziland SZ	1	1	0	0	0	0
Sweden SE	1	2	1	1	2	0
Switzerland CH	0	0	1	1	2	2

<b>Parties</b>	<b>Vote 1</b>	<b>Vote 2</b>	<b>Vote 3</b>	<b>Vote 4</b>	<b>Vote 5</b>	<b>Vote 6</b>
Syrian Arab Republic SY	0	0	0	0	0	0
Thailand TH	2	1	3	2	1	2
The former Yugoslav Republic of Macedonia MK	0	0	0	0	0	0
Togo TG	0	0	1	1	2	2
Trinidad and Tobago TT	2	2	3	2	2	0
Tunisia TN	0	0	0	0	0	0
Turkey TR	0	2	1	1	1	2
Uganda UG	1	1	3	1	2	0
Ukraine UA	2	3	1	1	3	1
United Arab Emirates AE	1	2	2	2	2	1
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland GB	1	2	2	2	2	2
United Republic of Tanzania TZ	2	0	1	1	2	2
United States of America US	1	2	2	2	1	1
Uruguay UY	0	0	2	2	1	1
Uzbekistan UZ	0	0	0	0	0	0
Vanuatu VU	0	0	0	0	0	0
Venezuela (Bolivarian Republic of) VE	3	3	1	1	1	1
Viet Nam VN	2	1	1	1	1	1
Yemen YE	0	0	0	0	0	0
Zambia ZM	2	3	1	1	2	3
Zimbabwe ZW	0	0	1	1	2	2